

CHEMINS DE FER.

HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE
Premier mail tous les jours... 7:15 a.m.
Express tous les jours... 8:15 p.m.

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE
No 1 limited... 8:45 a.m.
No 3 Pan American special... 8:10 p.m.

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE
No 3 Chicago limited... 8:15 p.m.
No 23 local mail... 10:55 p.m.

THE YAKO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE
Wabash Express... 5:50 p.m.
Bayou Sara Accommodation... 8:40 a.m.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE
Local... 11:10 a.m.
O. and Houston... 5:15 p.m.

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE
Fort Worth and Hot Springs Express... 7:30 a.m.

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

ARRIVEE
Alger... 7:35 p.m.
Tous les jours excepté dimanche et samedi.

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE
De Baton et Shell Beach... 8:10 a.m.

DEPART

Tous les jours excepté dimanche.
Shell Beach... 5:30 a.m.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

INCORPORÉE EN 1856.
Partes payées au comptant, sans escompte, assistance ajustée.

SUCOURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

NOUVEAU No 323, VIEUX No 63 rue Royal.
Capital... 5,000,000

BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 6 septembre 1905.

Formé par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Algérie.

De l'Atelier à 8 heures A. M.

Table with columns: Stations, Niveau actuel, Niveau normal, Différence, Direction du vent, Force du vent.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 7 SEPTEMBRE 1905.

Baton Rouge-IMPERIAL à 6 P. M.

Madisonville-NEW ORLEANS à 4 P. M.

VENREDI, 8 SEPTEMBRE 1905.

Baton Rouge-LOUISIANA à 11 A. M.

Madisonville-NEW ORLEANS à 12 M.

Madisonville-NEW ORLEANS à 4 P. M.

EPARGNEZ DU TEMPS

ET DE L'ARGENT

Au Bureau Chercher de Soies un exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de

NOUVEAUX NOMS que aucun autre

présent. Vous saurez du temps, de l'argent

et de l'ennui en vous procurant de suite un

exemplaire. Les autres sont inutile.

Pensez donc! Il ne coûte que 1 \$-8

Cent par Jour, Réduit à 60 Cent

pour 365 Jours.

Prix local, \$5.00 par express, \$6.40, ex-

cepté au reçu du prix.

—ABBEY UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX \$1.00, y compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par

abonnement, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires

en vente, qui sont ceux de souscripteurs

abonnés.

SOLEIL DIRECTORY CO., LTD., Éditeurs.

Chambres 35 et 38, 906 Allée Commercial, côté de la rue Camp.

Remède du Moment

Le public est prévenu que je pré-

pare et vend mon préventif contre

LA FIEVRE JAUNE,

à mon office,

129 rue Decatur.

DE A. B. DE VILLENEUVE.

Nouvelle-Orléans, La.

E. A. ANDRIEU.

—Successor de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

629 Canal Street

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successeur de Yeuve Mathilde

Thomas

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la

partie d'Orléans—No 75,388—Division

B-Avis est par le présent donné aux

parties de cette succession et à toutes autres

personnes intéressées d'avoir à déclarer dans

les dix jours qui suivront la présente auto-

rité les raisons (s'il y en a) en vertu des-

quelles elles ont en vue de présenter un

compte par lequel le compte final

présenté par Edward W. Kuss, exécuteur

testamentaire de cette succession, ne soit

pas approuvé et homologué et les

fonds distribués conformément au dit

compte. Par ordre de la Cour, THOMAS

CHARTRE

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

JUN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE

Parlance d'Orléans

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit en que le questionnaire du

mois de juin de l'année de notre dépar-

tement, nous avons eu l'honneur de

recevoir de votre part, par l'intermédiaire

de votre représentant, Monsieur J. H.

Wright, un questionnaire relatif à la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

CHARTRE

Tous les paiements de dividendes sur

stock prélevés sans déduction pour

l'impôt sur le revenu des actions

de la Nouvelle-Orléans, en vertu de

la loi du 15 Mars 1905, ont été

payés par la compagnie, par l'inter-

médiaire de votre représentant, Mon-

sieur J. H. Wright, le 15 Mars 1905.

En conséquence, nous avons l'hon-

neur de vous adresser, par l'intermé-

diaire de votre représentant, Mon-

sieur J. H. Wright, un questionnaire

relatif à la question de la construc-

tion d'un chemin de fer à vapeur et

de la question de la construction

d'un chemin de fer à vapeur et de

la question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

chemin de fer à vapeur et de la

question de la construction d'un

CHARTRE

opération légale, ou pour en disposer

ou pour en disposer ou pour en dis-

poser ou pour en disposer ou pour

en disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou

pour en disposer ou pour en dispo-

ser ou pour en disposer ou pour en

disposer ou pour en disposer ou